

Présents :

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, FOURNET Marie Hélène, MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean-Pierre, HARTMANN Michel, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, MARTINAT Serge, PRIOURET Denis.

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

Procurations :

Madame MIGNATON Joëlle à Mademoiselle SIRIEIX Nelly ;
Madame SAINTEMARTINE Danielle à Madame FOURNET Marie-Hélène ;
Monsieur AUBRUN Michel à Madame PERRUCHET Jeanine

- PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION -

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité et sans observation. (**Monsieur MARTINAT n'a pas souhaité prendre part au Vote**).

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur DOUEZY Benoît.

- OBJET A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR -

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal autorise l'adjonction des points suivants à l'ordre du jour:

- Subvention Association sportive ;
- Motion contre la suppression de la 2^e circonscription ;
- Motion pour le maintien de la clinique de la Croix Blanche

- INFORMATION -

1. CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Mademoiselle Alice Joussain est venue présenter l'organisation et les activités du Conseil Régional des Jeunes.

Le Conseil est divisé en quatre commissions (Culture et Sport, Santé, Social et Solidarité Internationale ; Environnement Transport ; Emploi Formation) et un groupe (Information, Communication).

Les Conseillers étaient élus, jusqu'à présent, pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Mais à compter des prochaines élections, la durée du mandat sera de trois ans afin de permettre la réalisation des projets.

Les conseillers sont des jeunes obligatoirement scolarisés ayant entre 15 et 25 ans. Le mode de scrutin est identique à celui des conseillers régionaux adultes avec la possibilité de voter par internet.



Les projets actuellement en cours sont l'aide aux enfants scolarisés du Burkina Faso. L'objectif est de créer un parrainage sur la province de l'Oubritanga, pour la scolarisation d'enfants sur une période de dix ans. Cela se concrétise par le paiement des frais pédagogiques et l'achat de cartables (et de fournitures) pour 25 enfants pendant dix ans. Un autre projet consiste à mettre en avant les jeunes auteurs et interprètes du Limousin au cours d'un festival appelé Vache'ment Jeune qui s'est déroulé en juillet 2009. Il est prévu de renouveler ce festival en 2010 en l'étendant aux jeunes non scolarisés.

- DELEGATIONS -

2. **DELEGATIONS AU MAIRE**

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Conformément à la délibération du 20 novembre 2008, il manquait la précision suivante au point numéro 20 :

De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **300.000€**;

Pour le reste, il n'y a pas de changement.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le présent modificatif.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

3. **DELEGATIONS DE REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERNES**

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Afin d'aboutir à une représentation optimale de la commune de Felletin, il est demandé à l'assemblée de désigner

- Monsieur Jean-Louis DELARBRE comme représentant de la commune auprès de l'association Clé de contact ;
- Mademoiselle Karine FINET représentant de la commune auprès de l'association Horizon Jeunes / FJT ;
- Madame Renée NICOUX et Monsieur Jean-Louis DELARBRE comme représentants titulaires et Messieurs David DAROUSSIN et Daniel THOMASSON comme représentants suppléants au Conseil d'administration du Collège Jacques Grancher.
- Madame Renée NICOUX et comme représentante titulaire et Messieurs Jean-Louis DELARBRE, Benoît DOUEZY et Philippe COLLIN comme suppléants dans les conseils d'écoles (maternelle et élémentaire)
- Messieurs Michel HARTMAN, Christophe NABLANC, Benoît DOUEZY comme titulaires et Messieurs Philippe COLLIN, Jean-Pierre LAUBY et Eric CLUZEL comme suppléants dans les Conseils d'administration du LMB.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

- INVESTISSEMENTS -

4. DGE 2010

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

4.1. Ateliers municipaux et abri de matériel

Les ateliers municipaux ne sont plus adaptés ni aux conditions de travail actuelles, ni aux matériels utilisés. En conséquence, une partie du site et des installations de l'ancien AXAUTO semble idéale afin de permettre aux agents de travailler par corps de métiers en constituant des zones et en remettant l'électricité aux normes actuellement en vigueur.

Une première estimation permet d'annoncer les montants suivants :

75.000€ : pour l'achat des matériaux

75.000€ : pour les prestations externes.

4.2. Réseau d'eaux pluviales du quartier de la Gare

La construction de la gendarmerie a engendré un problème d'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement de cette zone, il incombera à la Commune de réaliser les canalisations permettant de drainer l'eau jusqu'au réseau existant. Le montant de ces travaux est estimé à 95.000€HT. Comme suite à une réunion avec Monsieur le Préfet de la Creuse sur le site, nous pourrions bénéficier d'une dotation spécifique dans la mesure où ces travaux font suite à un désagrément causé des travaux initiés par l'Etat.

4.3. Place Charles de Gaulle et Place Jean Jaurès

Dans la continuité du précédent conseil municipal et dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du centre ville historique, les travaux suivants pourront être réalisés en 2010 :

- réfection de la voirie
- aménagement d'espaces piétonniers
- réaménagement des parkings
- sécurisation de la sortie des écoles
- réaménagement du jardin de la mairie

4.4. Aménagement des locaux de la mairie

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'ensemble des locaux publics, une mise aux normes est nécessaire, ainsi que la redistribution des bureaux et l'isolation thermique des locaux.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions nécessaires (DGE 2010, Région et Département) et de procéder à une mise en concurrence selon les règles du code des marchés publics 2009.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
 - approuve l'exposé dans son entier.

5. VENTE ET ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Dans le cadre de la construction du parking de la route d'Aubusson, l'acquisition des parcelles AL 151 et AL 156 est nécessaire. Il est donc demandé à l'assemblée à l'instar de ce qui avait été autorisé par le conseil municipal du 11 juin 2009 pour la parcelle AL154, de permettre Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'achat desdites parcelles pour un montant de 6.25€/m².

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
 - approuve l'exposé dans son entier.

- FINANCES -

6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET DE LA COMMUNE

Dossier présenté par Madame le Maire et Monsieur Jean-Louis DELARBRE

Présentation :

Budget investissement : Centre équestre et Accueil de Loisirs:

Les lignes budgétaires relatives aux coûts des travaux du nouveau Centre Equestre n'ayant pas été suffisamment abondées, il est proposé d'effectuer une modification budgétaire, par virement de crédits, à l'intérieur de la section investissement tel que proposé ci-dessous.

Opération	Budget initial	Réalisé	solde avant DM	Dépenses à régler	DM	Budget rectifié	solde après DM
214 Centre équestre	49 000,00	48 319,34	680,66	3 854,78	3 174,12	52 174,12	0
218 Accueil de loisirs	44 192,52	39 683,87	4 508,65	0,00	- 3 174,12	41 018,40	1 334,53

Budget de fonctionnement : Charges salariales

Le chapitre 12 (charges de personnel) n'a pas été suffisamment abondé lors de la construction budgétaire 2009. Certains éléments ont été insuffisamment budgétés comme les salaires chargés des agents recrutés courant 2008, d'autres n'ont pu être pris en compte à 100%, comme le surcoût des remplacements des agents absents pour cause de maternité ou de maladie.

Ces écarts ont été suivis tout au long de l'année de manière extracomptable. Avant de clôturer les budgets 2009, il est donc nécessaire d'effectuer des ajustements, d'une part entre les recettes supplémentaires (chapitre 2 ;43 ;70 ;73 ;74 ;75 et 77), et d'autre part les économies réalisées tout au long de l'année sur les chapitres 11 et 65, afin d'abonder le chapitre 12. Le tableau est présenté sur la page suivante.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

chapitre	libellé	Budget initial	Réalisé	solde avant DM	Dépenses à régler	Recettes attendues	DM/ BS		Budget rectifié
							reprise	abondement	
charges									
12	charges de personnel	802 000,00	738 262,56	63 737,44	166 508,04			103 000,00	905 000,00
11	ch. Caractère général	545 550,00	374 446,16	171 103,84	104 325,74		- 27 500,00		518 050,00
65	autres charges	286 850,00	261 156,84	25 693,16	60 062,01		- 800,00		286 050,00
produits									
2	Atténuations de charges	10 500,00	17 928,18	17 928,18		17 811,81		25 239,99	35 739,99
43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	-	522,16	- 522,16		-		522,16	522,16
70	Produits des services, du domaine et services divers	258 000,00	107 025,38	150 974,62		133 343,62	- 17 631,00		240 369,00
73	Impôts et taxes	716 614,00	541 997,62	174 616,38		198 799,85		24 151,62	740 765,62
74	Dotations et participations	693 263,65	574 415,35	118 848,30		159 141,75		40 293,45	733 557,10
75	Autres produits de gestion courante	133 100,94	109 947,86	23 153,08		25 066,86		1 913,78	135 014,72
77	Produits exceptionnels	-	210,00	- 210,00		-		210,00	210,00

103 000 = 27 500 + 800 + 25 239,99 + 522,16 + 24 151,61 + 40 293,45 + 1 913,78
+ 210 - 17 631

7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE –BUDGET ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Monsieur Jean-Louis DELARBRE

Présentation :

Les lignes budgétaires relatives à l'emprunt à taux variable souscrit le 30 avril 2004 pour une durée de 20 ans pour un capital emprunté de 300.000€ n'ont pas été suffisamment abondées. Les taux d'intérêt ayant diminué, le capital à rembourser a augmenté. Il est demandé à l'assemblée d'autoriser la modification budgétaire à l'intérieur de la section investissement tel que proposé ci-dessous.

chapitre	Budget initial	Réalisé	solde avant DM	Dépenses à régler	DM	Budget rectifié après DM
23 immo op 118 travaux hors programme	55 400		55 400		- 183,94	55 216,06
16	21 500,00	13 451,69	8 048,31	- 8 232,25	183,94	8 232,25

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

8. SUBVENTION CIGALE

Dossier présenté par Monsieur Jean-Louis DELARBRE

L'association CIGALE a besoin d'une subvention supplémentaire de 7.500€ pour terminer l'année budgétaire, du fait de l'accroissement d'activité sur l'année 2009. Il est demandé à l'assemblée, d'autoriser le paiement de ladite subvention.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

-POINT A AJOUTER AU CONSEIL -

9. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Exposé :

En avril 2009, lors de la présentation des dossiers de subventions, l'association sportive du collège avait présenté une demande qui n'avait pas été jugée recevable par la commission. Le conseil municipal avait accepté de réexaminer la demande. Après examen en commission (9/11/2009) de 2 actions, il est proposé au conseil de

se prononcer pour un appui exceptionnel permettant l'achat de matériel (paires de chaussures d'athlétisme). Le montant de l'action est de 406€. Il est proposé de financer à 50% cette opération, soit 203€. Ceci appuiera le travail important réalisé par les enseignants animateurs de l'association, et qui participe autant à une action d'éducation sportive auprès des jeunes qu'à la valorisation de la ville de Felletin sur le territoire, notamment régional.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le versement de ladite subvention.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (Monsieur MARTINAT a souhaité ne pas prendre part au vote, car il est président de l'association sportive du collège, 18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

10. MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA 2^E CIRCONSCRIPTION

Réuni en séance du Conseil Municipal le 12 novembre 2009, les élus du conseil municipal s'inquiètent des dispositions visant à priver les départements de la Creuse et de la Lozère d'un Député, instaurant dans ces deux départements la circonscription unique. En effet, le Parlement, d'ici à la fin de l'année, est appelé à légiférer pour ratifier l'ordonnance relative au redécoupage électoral.

En effet, depuis la révision constitutionnelle de juillet 2008, le nombre de Députés est maintenant inscrit dans la Constitution. Cette modification a pour conséquence de figer la représentation nationale alors que le corps électoral continue à évoluer.

Alors qu'il eut été souhaitable de maintenir et de constitutionnaliser la règle des deux Députés minimum par département, en s'appuyant sur une tradition remontant à la III^{ème} République, le Conseil Constitutionnel n'a pu que censurer en janvier dernier deux dispositions de la Loi d'habilitation sur le redécoupage électoral en limitant « les exceptions à la règle fondamentale selon laquelle l'Assemblée Nationale doit être élue sur des bases essentiellement démographiques ». Le Conseil Constitutionnel fonde sa décision sur le principe intangible d'égalité des citoyens devant le suffrage, mais reconnaît que le Législateur peut tenir compte d'impératifs d'intérêt général susceptibles d'atténuer la portée de cette règle fondamentale, à condition de ne le faire que dans une mesure limitée.

Le Conseil municipal considère que le maintien d'au moins deux circonscriptions, ce qui ne concerne que deux Départements, relève bien d'une mesure limitée. Sinon, une décision contraire pénaliserait les Creusoises et les Creusois, qui, avec un seul Député pour un territoire de 5565 km², comportant 260 communes et 124 500 habitants, ne trouveraient pas leur juste représentation au sein du pouvoir législatif.

A l'unanimité, il demande en conséquence au Gouvernement de prendre les mesures légales nécessaires pour le maintien de deux Députés minimum par département.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

11. MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA CLINIQUE DE LA CROIX BLANCHE

Le Conseil Municipal de Felletin a pris connaissance dans la presse des menaces qui pèsent sur l'activité du service « Chirurgie » de la Clinique de la Croix Blanche.

Le Conseil Municipal s'inquiète de ces informations. Il rappelle que le rapport des Conseillers Généraux de la Santé appelés par l'Agence Régionale d'Hospitalisation du Limousin à établir des préconisations rationnelles de l'offre de soins du bassin de vie d'Aubusson, concluait à la qualité des actes effectués par les chirurgiens de la Clinique de la Croix Blanche et à la nécessité de ne pas remettre en cause l'activité de ce service, tant que les chirurgiens étaient en activité.

Il faut souligner le travail partenarial de mutualisation de certaines prestations entamées entre le Centre Hospitalier d'Aubusson et la Clinique de la Croix Blanche, mais aussi avec le Centre Hospitalier de Guéret au niveau notamment de l'activité du service des Urgences. Le rôle d'un service de chirurgie dans ce partenariat est indispensable.

Le Conseil Municipal demande aux autorités de tutelles de prendre des décisions cohérentes avec les analyses et préconisations déjà réalisées par les émissaires du Ministère de la Santé, et par voie de conséquence de ne pas prendre de décision de fermeture du Service de Chirurgie de la Clinique de la Croix Blanche. De plus, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Centre Hospitalier d'Aubusson, relatif à l'évaluation des politiques de décentralisation, conclut à une iniquité de traitement des territoires. Une telle décision ne pourrait que concourir à la rupture d'égalité que la République se doit d'assurer à ses citoyens.

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

INFORMATION

CMJ et Téléthon
SOS Nounous

AGENDA

- 20 novembre à 20h30 à Tibord : réunion d'information sur le SPANC
- 28 novembre 2009 à 10 heures : Rencontre parlementaire / Réunion d'information sur la réforme de la taxe professionnelle au Pôle enfance à AUBUSSON
- 14 décembre à 19h : repas de Noël avec les agents
- 4 janvier 2010 à 18h : vœux du maire
- 17 janvier 2010 : repas des aînés
- 30 janvier 2010 : séminaire des élus
- 9 février : visite du Sénat pour les élus du CMJ et élus adultes
- 10 juillet 2010 : Fête de la Communauté de Communes
- Septembre 2010 : forum intercommunal des associations à Felletin